

COPIE



71 B
K

ARMÉE SUISSE

SCHWEIZERISCHE ARMEE

Conseil fédéral

ESERCITO SVIZZERO

LE COMMANDANT EN CHEF
DE L'ARMÉEDER OBERBEFEHLSHABER
DER ARMEEIL COMANDANTE IN CAPO
DELL'ESERCITONo. 10950
1/8/vu.Quartier Général de l'Armée
le 25 juin 1940.Au Chef du Département militaire fédéral,
Monsieur le Conseiller fédéral Winger,

(à l'intention du Conseil fédéral)

B e r n eConcerne : mission de l'Armée.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Au cours de la conférence qui s'est tenue chez lui, dans la soirée du mercredi 19 juin 1940, le Président de la Confédération m'a chargé de préparer un plan de démobilisation partielle de l'Armée.

Ce plan a été établi, et les mesures qui en résultent font l'objet d'un projet d'ordre qui vous a été communiqué hier. Ce plan prévoit un licenciement partiel de l'Armée, avec mise de piquet. Il pourrait être réalisé pour le mercredi 3 juillet 1940, s'il était émis aujourd'hui.

Mais ce qui importe en première urgence, c'est d'arrêter:

- 1^o le nouveau dispositif qu'autoriserait la réduction de nos moyens;
- 2^o le nouveau plan de défense qui devrait être adopté en cas de danger de guerre.

A cet effet, au moment de la cessation des hostilités entre les états belligérants limitrophes, je prierai le Conseil fédéral de confirmer ou de préciser, le cas échéant, la mission confiée à l'Armée et qui a été formulée dans les Instructions, du 31 août 1939, du Conseil fédéral au Commandant en chef de l'Armée, notamment en ce qui concerne le point 2.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Le Général:

Copie à l'intention du Président de la Confédération.

Dodis

